



« Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur. »

Principe 21 de la Déclaration du Sommet de la Terre de Rio

Un contexte favorable

De l'Agenda 21 de Rio ...

En 1992, à Rio de Janeiro, les gouvernements réunis au sommet de la Terre proposent un plan d'actions pour inverser la tendance d'un développement inégalitaire et prédateur des ressources naturelles. C'est « l'Agenda 21 pour le 21^{ème} siècle » qui propose un développement durable garantissant à tous les habitants de la terre bien être et dignité tout en préservant la planète pour les générations futures. Chacun de nous est concerné, à des échelles et avec des modes d'intervention spécifiques et complémentaires : aux Etats d'animer une stratégie nationale de développement durable, aux collectivités de mettre en place un Agenda 21 local. **Il met aussi l'accent sur la nécessité de renforcer les démocraties et de faire participer les citoyens, et en particulier les jeunes, aux plans d'action Agenda 21.** [chapitre 36 : promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation](#)

... à l'Agenda 21 scolaire en France

En France, depuis la **généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable** dans les disciplines du ministère de l'Education nationale ([circulaire du 8 juillet 2004](#)), de nombreux établissements scolaires engagent des plans d'actions pour le développement durable, intitulés Agenda 21 scolaires ou E3D (Etablissement en démarche de développement durable). Deux autres circulaires ([29 mars 2010](#) et [24 octobre 2011](#)) ont renforcé cette généralisation afin de former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette EDD; de multiplier les démarches dans les établissements et les écoles ; d'ouvrir les établissements aux partenariats ; de renforcer la gouvernance et le pilotage, et d'inciter la diffusion des informations et du partage des réussites. **L'Enseignement agricole**, quand à lui, est engagé depuis 1995 dans des programmes de développement durable. La [circulaire de 2007](#) renforce la mise en œuvre de l'éducation au développement durable au travers des actions déjà engagées et de démarches plus intégratrices, dont l'Agenda 21 d'établissement de formation. Par ailleurs, [l'article 55 de la loi Grenelle 1](#) de 2009 oblige les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place un **Plan vert** pour les accompagner dans une stratégie globale de développement durable, touchant leur stratégie et gouvernance, leur politique sociale et ancrage territorial, leur gestion environnementale, l'enseignement et la formation, les activités de recherche.

Dans ce contexte fort, le **Comité 21** s'est engagé depuis 2005, en s'appuyant sur quinze ans d'expériences, à faciliter la mise en œuvre d'Agenda 21 scolaires en France, de l'école au campus, à travers la réalisation d'outils méthodologiques et la valorisation de bonnes pratiques.

L'Agenda 21 scolaire ?

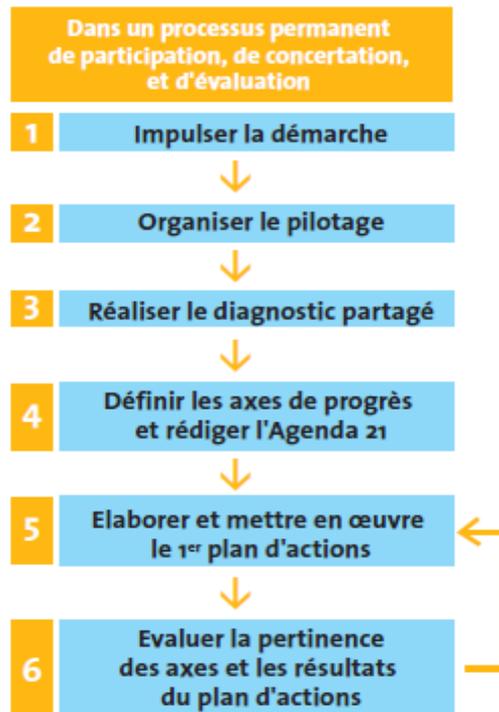
Inscrit dans le cadre du projet d'établissement, l'Agenda 21 scolaire est une démarche volontaire qui contribue à l'apprentissage par les jeunes et par toute la communauté scolaire des enjeux du développement durable. Cette démarche repose sur un programme d'actions concrètes touchant à la fois l'usage des locaux, l'organisation de la vie scolaire et les contenus pédagogiques. Les acteurs du territoire en sont des partenaires incontournables.

Pourquoi un Agenda 21 scolaire ?

- Un **projet fédérateur** qui implique tous les acteurs de l'école, favorise le dialogue avec les acteurs du territoire et développe de nouveaux modes de gouvernance.
- Une **valorisation** de tous les acteurs et, en premier lieu les **jeunes**.
- Une **amélioration des habitudes** de consommation et des comportements quotidiens.
- Un **meilleur respect** des locaux et des espaces de vie.
- La **création de réseaux** entre établissement d'une même région, d'un même territoire.
- Une **meilleure insertion** de l'établissement dans son territoire.
- La **valorisation de l'image** en interne et à l'externe.

Quels enjeux ?

Il s'agit avant tout d'une démarche fondée sur des valeurs de responsabilité et de solidarité en prenant en compte la durée. Il **n'existe pas de norme ou de modèle applicable par tous** les établissements. Chacun d'entre eux exprime son projet selon ses priorités et ses besoins. Ainsi, les enjeux à prendre en compte dans le projet d'établissement et les plans d'action vont différer d'un établissement à l'autre (selon l'âge des jeunes, la taille et les moyens de l'établissement, ses particularités culturelles et locales...). L'Agenda 21 scolaire en France favorise donc un **pilotage participatif**, un ancrage de l'établissement sur son territoire, de nouveaux **partenariats**, un **décloisonnement** entre administration, technique et pédagogie et des passerelles entre les disciplines enseignées. Il faut accepter de **travailler d'une autre façon** avec plus de transversalité, la coopération de tous et adopter le mode projet.



Panorama des Agenda 21 scolaires en France

De l'école au campus, tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés, d'enseignement général, professionnel ou agricole sont appelés à s'engager dans une démarche d'éducation au développement durable. Si les débuts ont été lents, ces initiatives sont en nette croissance avec plus de 700 établissements scolaires engagés aujourd'hui. Globalement, les démarches partenariales entre établissements, inspection académique, institutions, collectivités et associations, sont celles qui fonctionnent le mieux, à l'instar des établissements de Haute-Normandie, où 15 partenaires travaillent ensemble pour 222 démarches de développement durable engagées, de l'école au campus !

La diversité des intitulés de ces démarches peut entraîner une confusion sur le terrain : éco-écoles, établissements éco-responsable, établissements en démarche de développement durable-E3D, Agenda 21 mais tous tendent vers un même objectif .

Le rôle des acteurs

Ces démarches sont initiées essentiellement par les collectivités locales dans le cadre de leur Agenda 21, par le biais d'appels à projet notamment, en lien bien sûr avec les académies. Celles-ci se mobilisent autour des formations et des programmes. Les établissements en prennent aussi l'initiative, lorsque leur chef d'établissement est convaincu et qu'il s'entoure d'une équipe motivée. Des associations spécialisées assurent l'accompagnement, sur le terrain. Enfin, la motivation des décideurs (élu, recteur, inspecteur d'académie, chef d'établissement) garantit particulièrement la réussite et l'efficacité de l'Agenda 21 scolaire.

Passer de l'expérimentation à la généralisation

Aujourd'hui, seule l'initiative des établissements du développement durable de Haute Normandie a réussi à aboutir à une généralisation (220 établissements). Si la plupart des établissements ont bien compris l'intérêt d'engager une démarche Agenda 21 (cf. pourquoi un Agenda 21 scolaire), la plupart se confronte à des freins souvent incontournables : mobilisation difficile de la communauté scolaire et des parents d'élèves en particulier ; turnover du personnel de l'Education nationale ; cloisonnement des disciplines ; manque de temps ; pérennité du projet ; résistance au changement, etc.

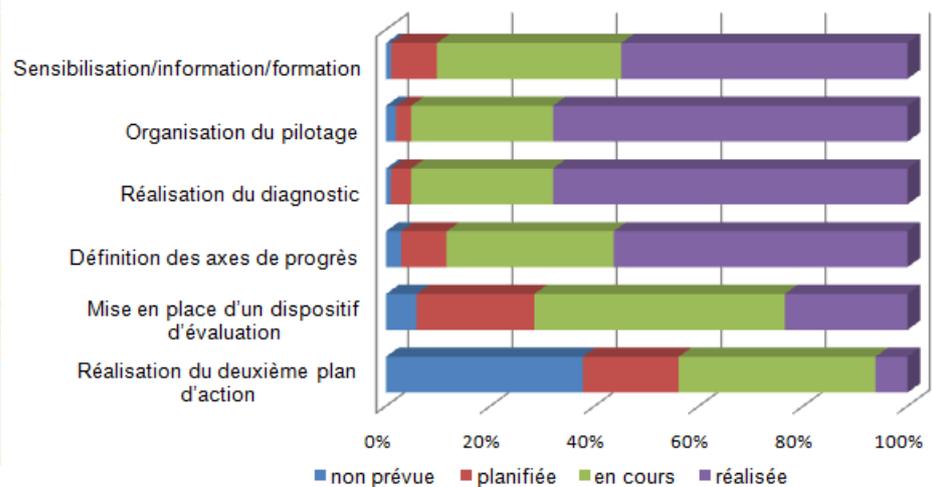
Les clés du succès : une mobilisation de toute la communauté scolaire et la constitution d'une culture commune du développement durable au sein de l'établissement et du territoire !

Autre levier : le déploiement des espaces territoriaux de concertation EEDD (ou plateforme multi acteurs) permettrait de faciliter la mise en œuvre des Agenda 21 scolaires sur un territoire.

146 Initiatives d'établissements



Analyse de la méthodologie des 127 démarches Agenda 21 scolaires inscrites sur <http://www.agenda21france.org/agenda-21-scolaires/index.html> (mars 2012)



En pratique

Programme Etablissement du développement durable en Haute-Normandie

Depuis 2005, les 15 partenaires du programme proposent à tout établissement de la Région d'enseignement ou de formation volontaire, de l'école au campus, appartenant à l'Education nationale ou de l'Enseignement agricole, d'entrer dans le dispositif « Etablissements du développement durable ». Après six années, le dispositif concerne aujourd'hui **220 établissements**, de l'école au lycée, et 44 sont dotés du label mis en place en 2009, qui vise à encourager ceux qui souhaitent s'engager encore plus avant dans le projet. [Pour en savoir plus](#)



Bilan des Agenda 21 scolaires de la Communauté urbaine de Bordeaux

La Communauté urbaine de Bordeaux et l'association le Creacq ont réalisé une étude sur la modélisation de l'Agenda 21 scolaire en s'appuyant sur l'accompagnement depuis trois ans d'écoles pilotes. Depuis la rentrée 2006, 20 écoles pilotes, sélectionnées selon des critères de motivation et de représentativité de l'agglomération, se sont portées volontaires et ont été accompagnées sur une durée allant de quelques mois à plus de trois ans dans ce dispositif expérimental. Pour compléter cet accompagnement, la CUB a proposé dès la rentrée 2009, un cycle de formations à destination des enseignants du 1^{er} degré et des agents municipaux des 27 communes. L'Agenda 21 scolaire est la forme la plus aboutie d'éducation au développement durable proposée aux écoles. [Télécharger l'étude](#)



Les Ecol'ogiques : apprendre en marchant

L'Education nationale et le Parc naturel régional de l'Avesnois ont développé un programme pédagogique destiné à accompagner les enseignants dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 au sein de leur école : les Ecol'ogiques. L'Inspecteur d'Académie, le maire et ses services, les parents d'élèves et bien d'autres acteurs ont construit la démarche et la méthodologie ensemble. Suite au bilan fait par les enseignants, le Parc naturel régional de l'Avesnois propose aujourd'hui d'adapter la démarche pour l'améliorer. Cela se ferait notamment en laissant à l'enseignant la liberté de travailler un seul thème par an au lieu de trois, en réduisant les comités de pilotage (école, mairie, parents à minima), en proposant une réunion de présentation au sein de l'école, ainsi qu'un accompagnement régulier, en maintenant une « permanence téléphonique » pour toutes les questions que pourraient se poser les enseignants, et en pérennisant l'accompagnement financier du Parc. [Pour en savoir plus](#)



Le Conseil général de l'Hérault accompagne les Collèges durables 34

Le Conseil général de l'Hérault s'engage, en partenariat avec l'Académie de Montpellier, dans une démarche d'accompagnement des collèges initiant un Agenda 21 d'établissement. Après une phase test menée sur deux collèges, en 2010 ce sont quatre nouveaux collèges qui ont bénéficié d'une aide méthodologique et financée sur deux années, avec l'appui d'acteurs associatifs. Au terme de la période d'accompagnement, l'engagement effectif du collège dans la démarche Agenda 21 fera l'objet d'une évaluation, matérialisée par l'obtention du label « Collège durable 34 » accordé pour quatre ans. Chaque année, un appel à projets sera lancé afin de sélectionner 4 nouveaux collèges susceptibles de bénéficier de ce dispositif. Financement : accompagnement associatif : 5 000 euros par collège sur deux ans / sept thèmes (biodiversité, eau, déchets, énergie, transport, alimentation, social). [Pour en savoir plus](#)



Les textes de référence

- Circulaire de la 3^{ème} phase de généralisation - 24 octobre 2011 : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58234
- Circulaire du 29 mars 2007 : www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm
- Circulaire du 12 septembre 2007 (enseignement agricole) : <http://edd.educagri.fr/spip.php?article36>
- Circulaire du 8 juillet 2004 : www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm
- Article 55 de la loi Grenelle 1 : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=&categorieLien=id
- Plan vert : www.refedd.org/images/contenu/plan_vert/le%20plan%20vert%20des%20etablissements%20d'enseignement%20superieur.d.pdf
- La stratégie française de développement durable 2009-2013 : www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//104000065/0000.pdf
- Charte de l'environnement : www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_charte_environnement.pdf
- Chapitre 36 de l'Agenda 21, 1992 : www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action36.htm

Ressources

- Guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire. **De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable** du Comité 21, 2006, (104 p.) www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/2008/guide-agenda-21-scolaire-janvier-2008.pdf et un argumentaire **Vers un agenda 21 scolaire : élus, recteurs, inspecteurs d'académie, chefs d'établissement, enseignants, ... vous êtes concernés !** du Comité 21, 2010, 8 p. www.comite21.org/docs/guides/argumentaire-modifiable.pdf
- **Agenda 21 pour un établissement éco-responsable** de Nelly Serre, CRDP Poitou Charentes, Editions Hachette Education, 2006, 159 p.
- **Démarche Agenda 21 d'établissement d'enseignement et de formation** – Lycées agricoles publics picard et autres expériences – Educagri éditions, 2011, 350 p. <http://editions.educagri.fr/livres/4622-demarche-agenda-21-d-etablissement-d-enseignement-et-de-formation.html>
- Site du FOREDD <http://crdp.ac-amiens.fr/edd/index.php/foredd/foredd2010>
- La plateforme de ressources en EDD de l'Enseignement agricole : www.edd.educagri.fr
- **Ma commune à l'école du développement durable de Pierre Bouquet** (Chronique sociale, 2008, 155 p; Comprendre la société)
- **Contribution des collectivités à l'éducation au développement durable (la) : enjeux, recommandations et retours d'expériences** du Comité 21, 2007, 112 p. www.comite21.org/docs/education/etudeeducation-bd.pdf

Acteurs ressources

- Le **Comité 21** facilite au niveau national la mise en œuvre d'Agenda 21 scolaires avec la réalisation d'un guide méthodologique et d'un site dédié. www.comite21.org et www.agenda21france.org/agenda-21-scolaires/index.html
- **L'Ifrée**, Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, propose des formations, accompagnements, et des outils pédagogiques. www.ifree.asso.fr
- **Le Réseau École et Nature** met en relation des acteurs de l'éducation à l'environnement. <http://ecole-et-nature.org>
- **Le Réseau ECORCE** (Échanges pour la cohérence et la réflexion dans les centres d'éducation à l'environnement) <http://ecorce.educ-envir.org>
- **L'Union nationale des CPIE** (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement). www.cpie.fr
- **Ecophylle-Vivacités** : www.ecophylle.org/ - www.vivacites-idf.org/dotclear/index.php?category/Accueil

Paroles de...

Benjamin Franklin

« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends » .

Wim Wenders, réalisateur allemand

« Sans rêves, pas de courage. Sans courage, pas d'actes »

Chiffres clés

• 79 % des 15-24 ans estiment que le changement climatique est lié aux activités humaines, et 66 % pensent que les conditions de vie deviendront extrêmement pénibles à cause des dérèglements climatiques ([étude de l'ADEME, mai 2011](#)).

• 70% des élèves du premier degré vont à l'école en voiture, pour des trajets en moyenne inférieurs à 1500 mètres (Ademe, 2009).

• La cantine scolaire représente 40% des déchets de l'établissement.

• Une école utilise chaque jour jusqu'à 100 litres d'eau par élève.